

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2282

présenté par
Mme Dubost, rapporteure

ARTICLE 3

I. – À l’alinéa 35, substituer au mot :

« pour »,

les mots :

« en raison de ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« ou »,

insérer le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel